



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

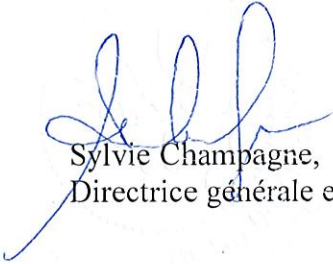
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÈGLEMENT 2018-223 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION A ÉTÉ ADOPTÉ LE 05 FÉVRIER 2018.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL.

Donné à St-François-Xavier-de-Brompton, ce 14^e jour de février 2018.



Sylvie Champagne,
Directrice générale et secrétaire-trésorière